
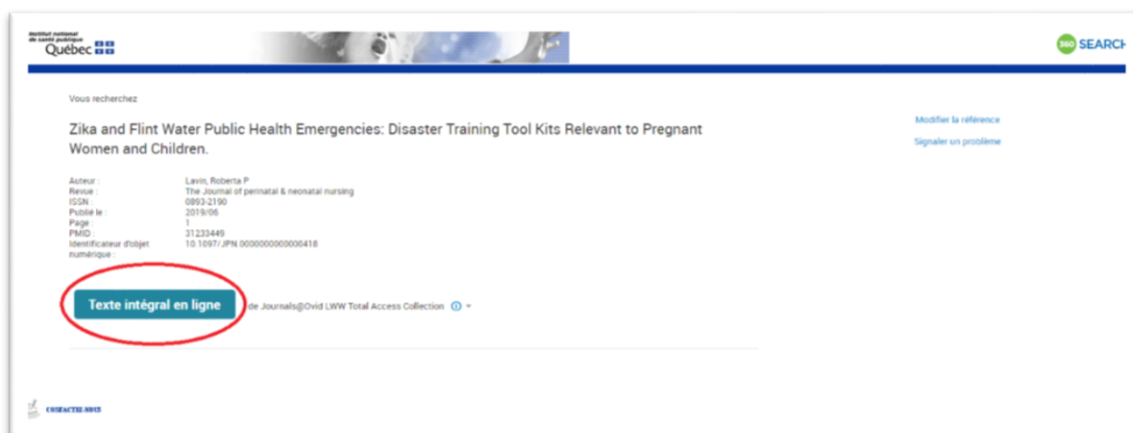


Le prêt entre bibliothèques (PEB) permet d'obtenir un document (livre, chapitre de livre ou article de revue) non disponible dans les collections documentaires de l'Institut.

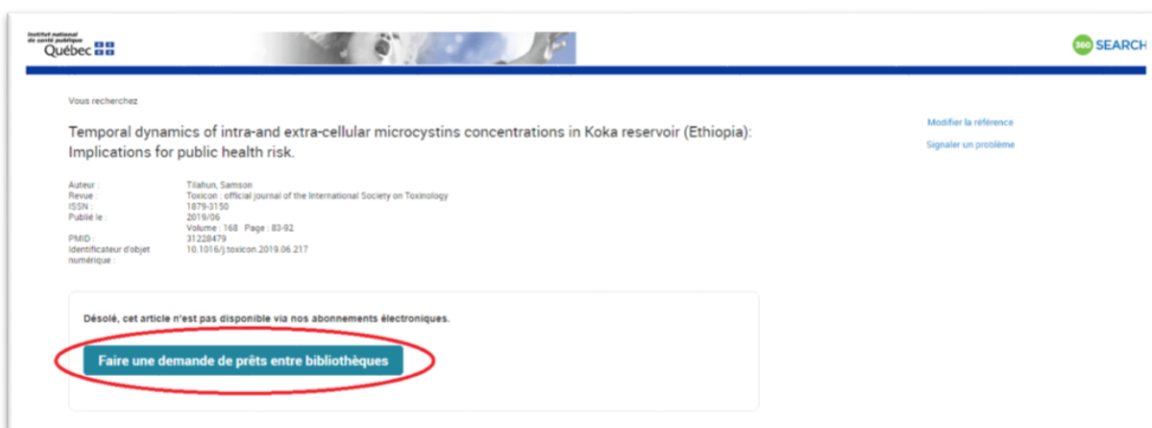
Pour obtenir un article

Lorsqu'un article n'est pas disponible immédiatement en texte intégral, cliquer sur l'icône  Texte intégral INSPQ? . Une page précise alors si le texte intégral est disponible ailleurs dans nos collections :


- 1) **Le texte intégral est disponible** : il suffit de cliquer sur le bouton « Texte intégral en ligne » pour accéder au texte intégral :



- 2) **Le texte intégral n'est pas disponible** : cliquer sur le bouton « Faire une demande de prêts entre bibliothèques » :



Dans le **formulaire de prêts entre bibliothèques** qui s'affiche à droite de l'écran, inscrire vos noms et prénom, votre courriel institutionnel, votre numéro de téléphone et votre direction.

Certaines ressources sont incompatibles avec notre résolveur de liens OpenURL, d'où **l'absence de l'icône**  Texte intégral INSPQ? . Dans ce cas-là, transmettre la référence la plus précise possible à l'adresse peb@inspq.qc.ca en spécifiant la direction à laquelle vous appartenez dans le courriel.

Veillez remplir tous les champs requis ci-dessous, y compris votre nom complet et vos coordonnées

Prénom et nom

Courriel

Téléphone

Direction (obligatoire) et notes complémentaires (facultatif)

Pour obtenir un livre

Interroger le catalogue Santécom :

1. **Ouvrir une session personnalisée avant d'effectuer ses recherches**, et ce, afin de pouvoir effectuer des transactions à partir des résultats de recherche obtenus. S'assurer d'avoir un dossier d'utilisateur ainsi que ses codes auprès de son technicien(ne) en documentation.
2. On peut demander un PEB en cliquant, à partir de la notice sélectionnée, sur **Réserver** après s'être d'abord assuré que le document n'est pas disponible en ligne ou à son propre centre de documentation.

Pour obtenir article ou un livre non disponible dans les ressources de l'INSPQ

Si ni le texte que l'on souhaite consulter ni sa référence bibliographique ne sont présents dans les bases de données auxquelles l'Institut est abonné, envoyer un courriel à peb@inspq.qc.ca avec les informations suivantes :

- Nom, Prénom et direction (obligatoire)
- référence la plus précise et complète possible (obligatoire) – en ordre de priorité s'il y en a plusieurs
- dans quel centre de documentation l'article ou le livre désiré est disponible (facultatif)

Loi sur le droit d'auteur

La Loi sur le droit d'auteur, modifiée en 2012, accorde désormais aux bibliothèques une nouvelle exception en lien avec l'utilisation équitable d'une œuvre, soit de

fournir une copie numérique à une personne en ayant fait la demande par l'intermédiaire d'une autre bibliothèque [...] [si elles] prennent, ce faisant, des mesures en vue d'empêcher la personne qui la reçoit de la reproduire, sauf pour une seule impression, de la communiquer à une autre personne ou de l'utiliser pendant une période de plus de cinq jours ouvrables après la date de la première utilisation. (LDA, art. 30.2)

L'Institut a opté pour un **avis accompagnant la transmission de la copie numérique**. Cet avis informe les usagers des **exigences à respecter** : 1) reproduction en une seule copie papier, 2) utilisation à des fins de recherche ou d'étude privée, 3) destruction du document numérique après maximum 5 jours ouvrables (Larivière, p. 88-89).

Remarques importantes

Vous êtes prié(e) d'effectuer vous-même vos photocopies lorsque les revues sont disponibles à votre centre de documentation, et ce, dans le respect du droit d'auteur.

À consulter

- Fiche [Santécom](#)
- Fiche [Droit d'auteur](#) et [Directive sur la reproduction d'œuvres protégées par le droit d'auteur](#)
- Larivière, J. (2018). Pour comprendre le droit d'auteur dans les bibliothèques, les services d'archives et les établissements d'enseignement (ASTED)